Décision 15-D-12 du 30 juillet 2015

sur les pratiques mises en œuvre par la Fédération française des clubs alpins et de montagne et les Compagnies de guides de Chamonix et de Saint Gervais dans le secteur des guides de haute montagne (accès au Mont Blanc par le refuge du Goûter)

Posted on: 30 juillet 2015 | Secteur(s) :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement

Entreprise(s) concernée(s)	Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), Compagnie des guides de Chamonix Mont Blanc (GC), Compagnie des guides de Chamonix voyages (GCV), Bureau des guides de Saint Gervais Mont Blanc (SG), Compagnie des guides de Saint Gervais organisation (SGO)

Lire

le texte intégral de la décision
1.1 Mo

le communiqué de presse